



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité des problèmes sociaux émergents

Deuxième session
1^{er}-3 novembre 2005
Bangkok

**CATÉGORIES SOCIALEMENT VULNÉRABLES: QUESTIONS DIVERSES:
RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DES CATÉGORIES SOCIALEMENT VULNÉRABLES
SUR SA PREMIÈRE SESSION (13-15 SEPTEMBRE 2004)**

(Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le présent document contient le rapport du Sous-Comité des catégories socialement vulnérables sur sa première session, tenue à Bangkok du 13 au 15 septembre 2004. On y attire l'attention sur l'examen de l'application dans la région du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et des textes issus de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cet examen, qui portait sur trois thèmes essentiels (la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale), a montré que, bien que la région enregistre des progrès réguliers en matière de réduction de la pauvreté, il était probable que tous les pays n'arriveraient pas à y atteindre le but fixé, qui était de réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population vivant dans la pauvreté. Il est souligné dans le rapport qu'il vaut mieux intégrer les politiques sociales et économiques et y introduire l'aspect sexospécifique.

Dans le rapport, on examine aussi la dynamique démographique en train de se dessiner dans le contexte des migrations internationales et du vieillissement de la population. On y note que, si les migrations internationales profitent aux pays de départ et aux pays destinataires ainsi qu'aux migrants et à leurs familles, ces derniers peuvent être vulnérables à divers types d'exploitation, de violence et de discrimination. Par ailleurs, le pourcentage de personnes âgées s'accroît rapidement dans la région par suite du faible niveau des taux de fécondité et de mortalité, surtout dans les pays économiquement plus développés, ce qui se répercute d'une manière ou d'une autre sur le développement économique et social.

S'agissant des personnes handicapées, le Sous-Comité a analysé les progrès réalisés dans la région dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des personnes handicapées de l'Asie et du Pacifique et suggéré dans son rapport des domaines clés dans lesquels il convenait de mener des actions concertées afin de réaliser l'objectif visé avec le Cadre d'action.

Le rapport rend aussi compte des points saillants de la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la mise en œuvre à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing et ses prolongements régionaux et mondiaux.

Le Comité est invité à adopter les recommandations et conclusions figurant dans le rapport. Il souhaitera peut-être donner des directives au secrétariat et formuler de nouvelles recommandations pour suite à donner dans le cadre de l'activité du Sous-Comité ou dans un cadre connexe.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. TRAVAUX DU SOUS-COMITÉ.....	1
A. Application du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et des textes issus de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	1
B. Dynamique démographique émergente: migrations internationales et vieillissement de la population	7
C. Autonomisation des handicapés	11
D. Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la mise en oeuvre à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing et ses prolongements régionaux et mondiaux	12
E. Questions relatives au programme	13
F. Questions diverses	14
II. ORGANISATION DE LA SESSION.....	14
A. Ouverture et durée	14
B. Participation	15
C. Élection du bureau.....	15
D. Ordre du jour et organisation des travaux	16
E. Documentation	16
F. Adoption du rapport	16
Annexe. Liste des documents	17

I. TRAVAUX DU SOUS-COMITÉ

A. Application du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et des textes issus de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

1. Examen régional

1. Se fondant sur le document que le secrétariat avait consacré à cette question (E/ESCAP/SVG/1), le Sous-Comité a examiné l'application dans la région du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et des textes issus de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il a rappelé que le Programme d'action adopté par le Sommet mondial était axé sur la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale.

2. Le Sous-Comité a noté que lors de sa vingt-quatrième session extraordinaire, l'Assemblée générale avait fixé l'objectif mondial consistant à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, objectif repris par la suite dans la Déclaration du Millénaire. Il a noté que si l'on définissait l'extrême pauvreté comme le fait de vivre avec moins d'un dollar des États-Unis par jour, selon le taux de parité de pouvoir d'achat, on constatait que plus des deux tiers des pauvres du monde vivaient en Asie et dans le Pacifique. Dans l'ensemble de la région, l'ampleur de la pauvreté avait diminué: 25 % de pauvres en 1999 contre 37 % en 1990, selon des estimations de la Banque mondiale. En 1999 toutefois, près de 767 millions de personnes vivaient encore dans la région avec moins d'un dollar par jour. Les résultats obtenus en matière de réduction de la pauvreté avaient été inégaux dans l'ensemble de la région, les meilleurs ayant été enregistrés en Asie de l'Est et du Sud-Est.

3. Le Sous-Comité a observé que si on fixait le seuil de pauvreté à 2 dollars par jour, il apparaissait que trois quarts des pauvres du monde, soit 2 milliards de personnes, vivaient dans la région de l'Asie et du Pacifique. Toutefois, le nombre absolu de personnes vivant avec moins de 2 dollars par jour dans la région avait baissé de 100 millions entre 1990 et 1999.

4. Le Sous-Comité a noté que la plupart des pays de la région avaient mis au point des stratégies et des programmes nationaux de réduction de la pauvreté et qu'un certain nombre d'entre eux étaient en train d'élaborer des documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Plusieurs gouvernements avaient établi des comités interministériels de coordination chargés de concevoir et de mettre en œuvre des plans et des activités stratégiques concertés au niveau national pour atteindre les objectifs fixés en matière de réduction de la pauvreté et de développement social.

5. Le Sous-Comité a noté qu'un certain nombre de pays avaient déjà atteint ou atteindraient probablement le premier objectif du Millénaire pour le développement (OMD), à savoir, réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Les grandes stratégies de réduction de la pauvreté appliquées par les gouvernements visaient notamment à élargir la couverture de l'infrastructure sociale de base; accroître la productivité et le revenu dans le secteur

pertinent, c'est-à-dire l'agriculture; développer les possibilités de mobilité intersectorielle de la main-d'œuvre; intervenir dans les domaines prioritaires et en faveur des groupes cibles où la pauvreté est la plus marquée; et travailler dans le cadre de partenariats avec la société civile et le secteur privé.

6. Le Sous-Comité a noté toutefois avec préoccupation que plusieurs pays ne parviendraient probablement pas à atteindre les OMD relatifs à la pauvreté. Cela s'expliquait par l'absence d'objectifs, de stratégies et de mesures de contrôle des obligations clairement définis. En outre, les programmes de développement social n'avaient pas la même ampleur ni la même intensité que les programmes de développement économique. Le Sous-Comité a recommandé que des ressources internes et externes soient mobilisées et utilisées de façon continue et durable pour atteindre les objectifs fixés lors du Sommet mondial.

7. Le Sous-Comité a noté que, dans le cadre des mesures de réduction de la pauvreté, les gouvernements avaient renforcé les capacités des organes de planification et d'exécution grâce à une meilleure gestion des ressources humaines et à des programmes de surveillance des projets et de formation. Il fallait réformer les organismes gouvernementaux compétents pour assurer une prestation efficace des services sociaux. Une ressource était inexploitée, à savoir les possibilités de partenariats public-privé pour l'exécution de projets sociaux, en particulier de projets d'infrastructure sociale. En outre, le rôle facilitateur des gouvernements, la coopération avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé et les investissements dans le développement rural étaient des facteurs de succès des programmes d'élimination de la pauvreté. Les initiatives qui avaient donné de bons résultats étaient aussi caractérisées par la bonne gouvernance aux niveaux national et local.

8. Le Sous-Comité a constaté que les programmes de réduction de la pauvreté entrepris par la plupart des gouvernements comprenaient notamment les mesures suivantes: mise en place de systèmes de microfinancement, imposition de moratoires sur la dette des agriculteurs, extension de la couverture de santé, projets de construction de logements, création de banques populaires, établissement de programmes en vue de la constitution de filets de protection sociale et exécution de projets spéciaux en faveur des groupes négligés et défavorisés, y compris les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Des programmes spécifiques de réinsertion des détenus et des toxicomanes avaient également été mis en œuvre.

9. Le Sous-Comité a noté l'importance cruciale que revêtait l'intégration des politiques économiques et sociales. Une approche socioéconomique intégrée de l'élimination de la pauvreté supposait que l'on accorde la priorité aussi bien à la fourniture de biens et services publics, à la gouvernance et à l'autonomisation de la population (en particulier des catégories socialement vulnérables) qu'au commerce et aux investissements, au développement du secteur privé et au transfert de technologie.

10. Le Sous-Comité a pris note des problèmes techniques que posaient la définition et la mesure de l'emploi et du chômage. Il a observé que quelques-unes des économies les plus développées de l'Asie de l'Est étaient parvenues à une situation de plein emploi et que la présence d'un grand nombre de travailleurs étrangers dans ces pays indiquait qu'ils souffraient en réalité d'une pénurie de main-d'œuvre. Les taux de chômage variaient considérablement selon les pays en Asie du Sud-Est.
11. Bien que le taux de chômage enregistré dans les économies en transition soit généralement faible, le chômage déguisé était répandu et ces économies étaient loin d'avoir atteint le plein emploi. La même situation régnait dans les pays d'Asie du Sud et du Pacifique où une forte proportion de la main-d'œuvre travaillait dans l'agriculture ou dans le secteur urbain non structuré.
12. Le Sous-Comité a noté que les taux enregistrés de participation des femmes à la population active étaient partout inférieurs à ceux des hommes. L'écart était plus réduit dans les économies en transition mais plus élevé dans les pays de l'Asie du Sud. Dans bien des cas, le nombre de femmes employées dans l'agriculture n'était pas enregistré du fait même des procédures de collecte des données. Les femmes étaient de plus en plus nombreuses parmi les travailleurs migrants internationaux et elles représentaient la majorité des migrants en provenance de quelques pays de la région.
13. Le Sous-Comité s'est dit préoccupé par le fort taux de chômage chez les jeunes, qui était deux fois plus élevé que celui des adultes, en moyenne. On estimait à près de 10 millions le nombre de jeunes au chômage dans la région.
14. Le Sous-Comité s'est félicité des nombreuses mesures prises par les gouvernements pour promouvoir l'intégration sociale, en particulier l'intégration des catégories socialement vulnérables. De nombreux pays avaient élaboré et mis en œuvre des programmes complets de développement social. Beaucoup avaient également révisé les lois existantes ou adopté une nouvelle législation pour renforcer les mesures en faveur des groupes vulnérables. Bon nombre d'entre eux avaient mis en place des arrangements institutionnels et créé des centres de liaison et des organes de coordination pour superviser et suivre les activités de développement social gouvernementales et non gouvernementales.
15. Le Sous-Comité a relevé toutefois qu'un grand nombre des objectifs de développement social n'avaient pas été atteints dans la plupart des pays de la région, y compris l'objectif de l'éducation, de la santé et du logement pour tous et de la création d'un environnement physique sans obstacles. Il a insisté sur la nécessité de promouvoir la mobilisation des pauvres et des défavorisés et leur participation effective à la vie de la communauté et de la nation pour assurer l'intégration économique et sociale. Il a souligné que la participation des catégories socialement vulnérables à la prise de décisions était essentielle à leur intégration et leur mobilisation effectives.

16. Le Sous-Comité a pris note avec préoccupation des facteurs qui contribuaient à accroître la vulnérabilité sociale de certains groupes de population. L'exode rural, l'augmentation des maladies non transmissibles, la hausse du chômage, en particulier chez les jeunes, l'émigration des travailleurs qualifiés, avaient dans certains cas entravé l'application du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. De plus, certaines difficultés de planification constituaient des obstacles supplémentaires, notamment des liens trop faibles en matière de politique et de planification entre les organes locaux et internationaux et des données insuffisantes pour assurer la planification et le suivi.

17. Le Sous-Comité a recommandé au secrétariat de la CESAP de fournir une assistance technique et des services d'experts en matière de collecte de données à la demande des pays membres. Il a aussi demandé que la CESAP renforce les capacités de gestion économique et sociale dans le contexte de l'intégration des politiques économiques et sociales. Il a également noté à cet égard que les gouvernements avaient soigneusement passé en revue les concepts, les définitions et les méthodes en matière de mesure de la pauvreté, ce qui traduisait une prise en charge nationale des stratégies à mettre en œuvre pour atteindre les OMD.

18. Le représentant du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a donné des informations au Sous-Comité sur le processus d'examen de l'application du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. La Commission du développement social, organe intergouvernemental auquel avait été confiée la mission d'assurer le suivi du Sommet, procéderait à l'examen mondial lors de sa quarante-troisième session à New York, en février 2005. En juillet 2004, le Conseil économique et social avait adopté la résolution 2004/58 dans laquelle il avait souligné l'importance de la quarante-troisième session de la Commission qui marquerait le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action. Le Conseil avait décidé notamment que la Commission du développement social convoquerait, à l'occasion de sa quarante-troisième session, des réunions plénières de haut niveau ouvertes à la participation de tous les États membres et observateurs de l'Organisation des Nations Unies. Il avait en outre prié le président de ladite session de transmettre, par l'intermédiaire du Conseil, les résultats de cet examen à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixantième session, et notamment à la réunion de haut niveau de l'Assemblée consacrée à l'examen de la Déclaration du Millénaire, en septembre 2005.

19. À cette fin, le Secrétaire général a envoyé une note verbale à tous les États membres et aux États dotés du statut d'observateur pour les inviter à participer au segment de haut niveau de la quarante-troisième session de la Commission du développement social. Lors de celui-ci, la Commission organiserait trois tables rondes sur les trois questions principales traitées lors du Sommet pour le développement social et leurs liens avec les OMD. Une perspective régionale étant indispensable pour assurer le succès du processus d'examen, la Commission du développement social organiserait également un débat avec les secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales.

20. Le Département des affaires économiques et sociales était en train de préparer le rapport du Secrétaire général sur l'examen du Sommet mondial pour le développement social. Ce rapport avait pour thème principaux l'équité et les inégalités. Il insisterait sur le fait que le Sommet avait préconisé de faire de l'être humain l'élément central du développement. À cet égard, il est apparu que trois questions mériteraient une attention particulière dans le contexte de l'examen après 10 ans du Sommet pour le développement social: a) les aspects sociaux de la mondialisation; b) la compatibilité des politiques macroéconomiques avec les objectifs de développement social et la façon dont elles contribuent à leur réalisation; et c) la capacité des gouvernements à définir et appliquer leurs propres politiques sociales.

21. La cohérence des politiques sociales visant à promouvoir le développement social était un autre facteur important dans le contexte de l'examen après 10 ans. Cette cohérence devait intervenir à trois niveaux: a) la cohérence des politiques par rapport aux buts et objectifs de développement social; b) la cohérence et l'intégration des politiques économiques et sociales; et c) la cohérence entre les politiques nationales et internationales de coopération pour le développement.

2. Développement social dans le Pacifique

22. Le Sous-Comité a examiné le document E/ESCAP/SVG/2. Il a observé qu'un certain nombre d'obstacles empêchaient les pays insulaires en développement du Pacifique d'atteindre les objectifs du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. Il s'agissait pour beaucoup d'entre eux de petits territoires peu peuplés et éparpillés dans l'immensité de l'océan Pacifique, particulièrement exposés aux catastrophes naturelles et aux menaces environnementales. Un grand nombre de ces pays étaient de petites économies de marché où les activités de subsistance occupaient une place importante. Ils étaient en général moins touchés par la pauvreté des revenus que par la pauvreté des chances. Les possibilités d'études supérieures et d'emplois productifs étaient limitées.

23. Le Sous-Comité a pris note avec préoccupation de la situation d'un certain nombre de pays insulaires en développement du Pacifique où l'instabilité politique et économique aggravait la situation caractérisée par une faible productivité et un fort taux de chômage. Le chômage était particulièrement élevé chez les jeunes.

24. L'emploi dans le secteur structuré n'occupait souvent dans les pays insulaires en développement du Pacifique qu'un cinquième de la population active. Les statistiques sur les revenus et l'emploi étaient souvent peu fiables compte tenu de grand nombre de personnes travaillant dans le secteur de l'agriculture de semi-subsistance. Les possibilités d'emploi étaient limitées en raison non seulement de l'exiguïté des économies insulaires mais aussi du niveau de l'enseignement. Malgré des taux de scolarisation généralement élevés, la qualité de l'enseignement était parfois jugée moins bonne que dans les pays développés du pourtour du Pacifique.

25. Le Sous-Comité a noté que dans les pays insulaires en développement du Pacifique il existait des disparités marquées entre la capitale ou l'île principale et les îles extérieures. Ces dernières étaient généralement petites, isolées et pauvres en ressources. La possibilité d'instituer des systèmes d'économie monétaire viables sur certaines d'entre elles était limitée.

26. À l'inverse, les migrations des îles extérieures et des zones rurales vers les zones urbaines pesaient lourdement sur les capitales. Le Sous-Comité a noté qu'il fallait améliorer la gestion urbaine pour faire face aux problèmes posés par l'accroissement rapide de la population, le chômage, la pénurie de logements et les modes d'occupation des sols. Il a préconisé un renforcement des capacités pour permettre aux pays insulaires en développement du Pacifique de formuler des politiques efficaces en vue de résoudre ces problèmes et d'autres problèmes de développement social.

27. Le Sous-Comité a constaté qu'il n'existait pas de pauvreté absolue manifeste ou généralisée dans les pays insulaires en développement du Pacifique. Toutefois, la pauvreté prenait souvent la forme, pour une grande partie de ces populations, d'une pauvreté des chances caractérisée par l'absence d'accès ou un accès limité aux moyens de transport, aux services de santé et à l'éducation. La CESAP et la communauté internationale ont été instamment invitées à ne pas négliger cette situation pour éviter que la pauvreté des chances ne se transforme en pauvreté absolue.

28. Le Sous-Comité a noté que plusieurs pays insulaires en développement du Pacifique étaient entravés dans leurs efforts par l'absence de statistiques par rapport aux OMD. Il a recommandé à la CESAP et au Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique de remédier au problème en organisant un atelier sous-régional sur le sujet. Il fallait également envisager la question des OMD dans le contexte spécifique de la situation des pays insulaires du Pacifique.

29. Le Sous-Comité a été informé qu'il était ressorti d'une étude de la Banque asiatique de développement que 20 % au moins des ménages dans plusieurs pays insulaires en développement du Pacifique ne parvenaient pas à subvenir à leurs besoins élémentaires, c'est-à-dire n'avaient pas les moyens de se nourrir et de satisfaire leurs autres besoins élémentaires. En outre, les données recueillies lors d'enquêtes nationales sur les revenus et les dépenses des ménages avaient montré que les pays où l'agriculture de subsistance était bien implantée et où les marchés de produits locaux constituaient des sources importantes de revenu, l'incidence de la pauvreté était moins forte dans les campagnes que dans les villes. Inversement, on enregistrait des taux de pauvreté plus élevés dans les zones rurales que dans les centres urbains dans les pays où ces éléments faisaient défaut.

30. Le Sous-Comité a noté que la croissance démographique était un problème critique pour certains pays insulaires en développement du Pacifique. Les taux d'accroissement de la population étaient plus élevés dans les pays où le taux d'augmentation du revenu par habitant était négatif. La réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté s'avérait particulièrement difficile pour ces pays. La pauvreté et la faim étaient également liées au développement de l'urbanisation et, dans certains cas, au dépeuplement important des zones rurales. L'urbanisation aggravait les inégalités de revenu entre les villes et les campagnes.

31. Le Sous-Comité a été informé que la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui se tiendrait à l'invitation du Gouvernement japonais en janvier 2005, faisait partie des mesures prévues pour aider les pays à instaurer le développement durable.

**B. Dynamique démographique émergente: migrations internationales
et vieillissement de la population**

32. Le Sous-Comité s'est penché sur le document E/ESCAP/SVG/3 et a noté que les migrations internationales à partir de la région et à l'intérieur de celle-ci avaient augmenté rapidement au cours des trente dernières années. Cette augmentation résultait des disparités entre les niveaux de développement respectifs des pays d'origine et des pays destinataires. La dynamique démographique était également un élément déterminant à cet égard. La population active diminuait ou ne croissait que lentement dans les pays les plus développés de la région alors qu'elle augmentait rapidement dans les principales zones pourvoyeuses de travailleurs migrants internationaux. Les organismes gouvernementaux et privés de recrutement et de placement avaient institutionnalisé les migrations internationales de main-d'œuvre et ce phénomène allait probablement gagner en ampleur et en importance dans l'avenir immédiat.

33. Le Sous-Comité a constaté que, alors que les migrations de main-d'œuvre gagnaient en importance aussi bien dans les pays d'origine que dans les zones de destination, les systèmes de protection sociale réservés à cette main-d'œuvre demeuraient souvent inadéquats. Les migrants sans papiers, les femmes migrantes et les migrants non qualifiés étaient parfois vulnérables aux abus et à l'exploitation, avec des moyens de recours limités.

34. Le Sous-Comité s'est intéressé tout particulièrement aux défis et problèmes auxquels étaient confrontés les travailleurs étrangers dans toute une série de domaines: non respect par l'employeur des obligations contractuelles figurant dans les contrats de travail à l'étranger; conditions de vie non hygiéniques; absence de recours pour rupture de contrat, de procédures d'arbitrage et de syndicats, et absence d'accords ou de protocoles d'accord conclus avec les pays récepteurs et portant sur l'emploi et le bien-être des travailleurs migrants. Le Sous-Comité a appelé à une protection accrue des droits des travailleurs migrants. Il a aussi soulevé la question de la situation sanitaire des migrants, indépendamment de leur statut, étant donné le nombre important de personnes traversant les frontières à la recherche d'un emploi.

35. Les migrants en situation irrégulière étaient particulièrement vulnérables à l'exploitation. Ils avaient souvent des emplois difficiles ou dangereux et ne jouissaient généralement d'aucune protection sociale, qu'il s'agisse de soins de santé ou de systèmes de pension. Les migrants légaux ou illégaux avaient rarement accès aux systèmes publics de santé dans leur pays de destination, sauf en cas d'urgence.

36. Le Sous-Comité a observé que les femmes étaient de plus en plus nombreuses parmi les migrants internationaux de la région en quête d'emploi. Elles constituaient la majorité des migrants dans certains pays. Bien que présentes dans tout l'éventail des emplois disponibles, elles travaillaient surtout comme employées de maison. Dans la mesure où les employées de maison avaient un lieu de travail individuel, elles étaient particulièrement exposées aux abus et à l'exploitation, sans moyens de recours. Dans nombre de pays de la région, la réglementation du travail ne s'appliquait pas aux employés de maison.

37. Le Sous-Comité a noté que les familles restées sur place subissaient un certain nombre de stress. Les relations entre les sexes et les relations familiales étaient modifiées par les migrations, avec des conséquences aussi bien positives que négatives pour la famille. Le Sous-Comité a souligné le manque de recherche sur l'impact des migrations internationales qui puisse aider à l'élaboration des politiques.

38. Le Sous-Comité a appelé à une augmentation des efforts de recherche sur les migrations et le développement, et à la prise en compte des résultats dans la formulation des politiques nationales. La cartographie des migrations était à cet égard un outil précieux. Le Sous-Comité a aussi souhaité que l'on renforce la collecte des données sur les migrations.

39. Le Sous-Comité a encouragé la communauté internationale à mettre en place des cadres favorisant l'accroissement de la coopération et de la coordination internationales en matière de migrations de travailleurs qualifiés, ce qui devrait bénéficier aussi bien aux pays émetteurs qu'aux pays d'accueil. Il a recommandé que les pays envisagent de ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille et la Convention internationale sur l'élimination de la traite des femmes et des enfants.

40. Le Sous-Comité a noté que les pays d'origine aussi bien que les zones de destination avaient pris bon nombre de mesures pour l'amélioration de la protection sociale des travailleurs migrants, notamment en définissant les conditions de travail et les salaires.

41. Le Sous-Comité a recommandé que des membres et membres associés de la CESAP formulent des politiques et des stratégies permettant une gestion efficace des migrations internationales. Il a appelé les pays donateurs et les organisations internationales à apporter leur précieux concours à cet effort.

42. Il a incité la CESAP à jouer un rôle actif dans la promotion et la coordination des initiatives régionales visant les femmes et les enfants concernés par les migrations internationales, notamment dans la lutte contre la traite des femmes et des enfants et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

43. Le Sous-Comité a recommandé que la CESAP organise un forum international à l'intention des institutions des pays d'origine et de destination en vue de discuter de la possibilité de mettre en place ou de renforcer des services d'emploi et de mettre au point des protocoles d'accord à l'intention des pays intéressés, au bénéfice des travailleurs migrants, de leurs possibilités d'emploi et de leur bien-être.

44. Le Sous-Comité a demandé à la CESAP de mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités en matière de migration à l'intention des pays en développement. Il a précisé que la CESAP devrait inclure la sous-région du Pacifique dans lesdits programmes.

45. Le Sous-Comité a souligné qu'il existait des liens entre le vieillissement de la population et les migrations internationales de main-d'œuvre. Dans de nombreux pays développés de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, l'espérance de vie était élevée et les taux de fécondité étaient tombés à de faibles niveaux et, par conséquent, la proportion des personnes âgées au sein de la population augmentait rapidement. Dans ces pays, la proportion de la population active était en diminution; dans certains cas, le chiffre absolu de la population active était également en diminution. Beaucoup de ces pays avaient réagi face à cette situation en employant des travailleurs étrangers, notamment dans des secteurs physiquement exigeants comme l'agriculture, la pêche, la construction, l'industrie et le travail domestique. Le Sous-Comité a noté que le besoin croissant de prestataires de soins pour les personnes âgées allait certainement stimuler encore les migrations internationales de main-d'œuvre dans la région.

46. Le Sous-Comité a rappelé que le Plan d'action sur la population et la pauvreté adopté par la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique comprenait un certain nombre de recommandations concernant les migrations internationales. Le Plan d'action préconisait que les gouvernements régularisent les migrations souhaitées au moyen de diverses mesures administratives. Il appelait aussi à combattre la traite des êtres humains, notamment des femmes et des enfants. Il réclamait une plus grande coopération régionale dans ces différents domaines.

47. Le Sous-Comité a constaté que le vieillissement de la population en Asie constituait un grand défi pour les politiques de développement social, notamment en matière de santé et d'éducation, et pour les dispositifs de sécurité sociale. Il a noté toutefois que le vieillissement de la population n'était pas considéré comme un problème grave en Asie du Sud et dans le Pacifique dans la mesure où les personnes âgées continuaient de bénéficier du soutien solide de la famille et de la communauté.

48. Le Sous-Comité a mis l'accent sur le fait qu'en Asie et dans le Pacifique la majorité des personnes âgées vivait dans les zones rurales, où l'accès aux services sociaux, aux soins de santé, à la garantie des moyens d'existence, au logement, à l'emploi, au soutien familial ou communautaire, à la protection contre les abus, et autres services de base, était bien plus limité que dans les zones urbaines. La plupart des personnes âgées étaient pauvres et défavorisées. La majorité était des femmes puisque les femmes vivaient en moyenne plus longtemps que les hommes. Les femmes âgées étaient

particulièrement défavorisées du fait de la plus forte probabilité de veuvage. Les personnes âgées vivant à la campagne étaient particulièrement touchées par les migrations. Les jeunes adultes en âge de travailler partaient en laissant derrière eux des concentrations plus fortes de personnes âgées et, malgré le volume des transferts de fonds, les migrations entraînaient l'érosion des responsabilités intergénérationnelles à l'égard des vieux et de la capacité des communautés rurales à soutenir les personnes âgées.

49. Face aux défis posés par le vieillissement, la plupart des pays de la région avaient mis en place des politiques ou des plans d'action nationaux sur le vieillissement, visant généralement à recenser et traiter les conséquences économiques et sociales de la baisse de la fécondité et de l'allongement de l'espérance de vie. Certains pays avaient aligné leurs plans d'action nationaux sur les accords internationaux relatifs au vieillissement, tels que les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées, le Plan d'action international de Vienne sur le vieillissement, la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et la Stratégie de mise en œuvre de Shanghai des plans d'action de Macao et de Madrid sur le vieillissement. Il fallait ainsi encourager la cohérence et l'efficacité de l'action menée en faveur de la capacitation des personnes âgées.

50. Le Sous-Comité a noté que beaucoup de pays faisaient face au vieillissement de la population en promulguant des lois, en renforçant la coordination entre organismes nationaux concernés, en promouvant la participation des personnes âgées au processus décisionnel, en étendant la couverture de la protection et de la sécurité sociales (y compris par des régimes de retraite non contributive) et en appuyant les réseaux de groupes du troisième âge. En outre, certains pays apportaient un appui financier aux organisations non gouvernementales s'occupant des questions liées au vieillissement, apportaient une aide financière aux populations vulnérables, utilisaient les compétences des cadres retraités au bénéfice du processus de développement, créaient des centres d'accueil de jour, apportaient une assistance aux personnes seules et étudiaient les possibilités en matière de santé sociale et de soins de longue durée. Le Sous-Comité a noté que, dans leur politique, certains pays mettaient l'accent sur une solidarité entre générations fondée sur le soutien traditionnel et les systèmes religieux et éducatifs.

51. Le Sous-Comité a recommandé que la CESAP entreprenne de nouvelles études destinées à évaluer l'ampleur des questions de vieillissement et à permettre de fonder l'élaboration, l'exécution et le suivi des politiques sur des données probantes. Il y avait un besoin important de renforcer les capacités pour ce qui était, par exemple, de la prise en compte systématique du vieillissement de la population dans les politiques et programmes de développement nationaux. Les personnels nationaux devraient être formés en vue de faciliter la mise en œuvre des accords internationaux comme le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et la Stratégie de mise en œuvre de Shanghai. L'accent a été mis également sur la nécessité d'un effort de formation visant à renforcer les capacités

des systèmes de soutien communautaire pour les personnes âgées. Vu l'importance que revêtaient les soins de proximité pour répondre de façon durable aux besoins sanitaires des personnes âgées, il fallait élaborer des politiques sanitaires aux niveaux national, non gouvernemental et communautaire destinées à assurer aux gens une meilleure santé tout au long de leur vie. Le Sous-Comité a insisté sur la nécessité de promouvoir une image positive des personnes âgées afin de changer les attitudes négatives et discriminatoires que manifestaient parfois les médias et le grand public.

C. Autonomisation des handicapés

52. Le Sous-Comité était saisi du document E/ESCAP/SVG/4, qui passait en revue les activités des gouvernements et de la société civile dans la région, ainsi que du secrétariat de la CESAP, destinées à intégrer les préoccupations liées au handicap au développement et à promouvoir l'autonomisation des handicapés. Le Sous-Comité a analysé les progrès réalisés dans la région dans la mise en œuvre du Cadre d'action du millénaire de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des personnes handicapées de la région de l'Asie et du Pacifique. Adopté par les gouvernements de la région en 2002, ce Cadre avait servi de principal document d'orientation pour la nouvelle Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012). Le Sous-Comité s'est félicité de la ferme détermination des gouvernements à poursuivre la mise en œuvre du Cadre d'action du millénaire de Biwako et du nouveau paradigme d'une approche fondée sur les droits de l'autonomisation des handicapés.

53. Le Sous-Comité a noté le bien-fondé d'une double approche qui non seulement intégrerait les préoccupations liées au handicap dans l'ensemble des domaines du développement et des services mais tiendrait compte aussi des besoins spécifiques des handicapés. À cet égard, le Sous-Comité a analysé les progrès accomplis par les gouvernements dans l'intégration des préoccupations liées au handicap dans des domaines tels que la mise en place des infrastructures et équipements, les services de santé, l'éducation et la formation, l'autonomisation des femmes, l'emploi, la sécurité sociale, la réduction de la pauvreté, le développement rural et la protection des droits de l'homme.

54. Le Sous-Comité a félicité le secrétariat pour les activités qu'il menait actuellement pour promouvoir l'accès aux technologies de l'information et de la communication, aider les femmes handicapées, améliorer l'accès aux environnements bâtis, remédier à la pauvreté et au handicap, améliorer la qualité des statistiques relatives au handicap et promouvoir la collaboration régionale et interrégionale sur les questions du handicap. Le Sous-Comité a recommandé que la CESAP continue de fournir une assistance technique pour le renforcement des capacités, notamment des décideurs, des conseils nationaux de coordination, des organisations non gouvernementales et des associations d'entraide, en organisant une formation régionale et sous-régionale à la mise en œuvre du Cadre d'action du millénaire de Biwako ainsi qu'à la formulation de politiques appropriées.

55. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction du rôle important joué par le Centre Asie-Pacifique de développement pour les handicapés, centre régional de formation récemment mis en place, dans la promotion de l'autonomisation des handicapés, et a encouragé la participation de celui-ci à la formation au niveau sous-régional.

56. Le Sous-Comité a examiné les progrès réalisés dans l'élaboration d'une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés. Il a remercié le secrétariat d'avoir organisé un certain nombre d'ateliers et de séminaires destinés à renforcer la capacité des pays à participer au processus mondial d'élaboration de cette convention.

57. Le Sous-Comité a analysé les récents progrès accomplis dans le renforcement des politiques et cadres juridiques nationaux actuels visant à protéger les droits et la dignité des handicapés. Il a salué les efforts actuellement déployés par certains pays de la région en vue de l'adoption de nouvelles lois et mesures contre la discrimination assorties de mécanismes d'application.

58. Le Sous-Comité a recommandé que les pays membres de la CESAP prennent une part active à la rédaction de la Convention internationale pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées. La société devrait changer d'attitude envers les handicapés de façon à instaurer un environnement harmonieux et adapté aux besoins de ces derniers.

59. Le Sous-Comité a recommandé de renforcer davantage les capacités des handicapés en vue de faciliter leur participation au processus décisionnel à divers niveaux.

60. Le Sous-Comité a recommandé que le secrétariat entreprenne dans l'avenir des activités visant à promouvoir un accès universel à l'information, aider les femmes handicapées, remédier à la pauvreté et au handicap (en particulier au sein des communautés des zones rurales et éloignées et en collaboration avec les organismes des Nations Unies concernés et les banques internationales et régionales de développement), créer des groupes d'entraide, améliorer la qualité des statistiques en matière de handicap, faciliter le dialogue régional sur la convention internationale et promouvoir la collaboration sous-régionale, régionale et interrégionale sur les questions liées au handicap. Le Sous-Comité a demandé au secrétariat en particulier d'étendre et de renforcer ses activités sous-régionales dans le domaine du handicap. La collaboration interrégionale pourrait être établie grâce à l'échange d'informations sur les décennies régionales pour les handicapés.

**D. Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner
la mise en œuvre à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing et
ses prolongements régionaux et mondiaux**

61. Le secrétariat a rendu compte des travaux de la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la mise en œuvre à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing et ses prolongements régionaux et mondiaux, tenue à Bangkok du 7 au 10 septembre 2004.

62. La Réunion avait examiné les progrès, les lacunes et les difficultés associés à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que les résultats de l'examen effectué lors de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 2000. En outre, elle avait passé en revue les stratégies à élaborer pour créer des conditions propices à l'instauration de l'égalité entre les sexes.

63. La Réunion avait adopté par consensus un rapport contenant le Communiqué de Bangkok, qui constituerait la contribution de l'Asie et du Pacifique à l'examen mondial de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, auquel procéderait l'Organisation des Nations Unies à New York, en mars 2005. Dans le Communiqué de Bangkok, les gouvernements avaient réaffirmé leur engagement à l'égard du consensus qui s'était dégagé autour de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ils avaient par ailleurs reconnu les progrès accomplis, les lacunes existantes et la nécessité de résoudre un certain nombre de problèmes qui subsistaient. Ils avaient en outre souligné l'importance de l'établissement de liens et d'une interaction fructueuse entre les différentes actions menées pour donner suite aux textes issus des diverses conférences internationales tels que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les objectifs de développement convenus internationalement, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, ainsi qu'à divers accords et instruments relatifs aux droits de l'homme, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la résolution 1325 (2000), en date du 31 octobre 2000, du Conseil de sécurité de l'ONU, aux fins de la réalisation effective des droits fondamentaux des femmes et de l'instauration de l'égalité entre les sexes.

E. Questions relatives au programme

1. Examen de l'exécution du programme pour 2002-2003

64. Le Sous-Comité a fait observer qu'une approche fondée sur les résultats avait été adoptée lors de l'examen de l'exécution du programme pour 2002-2003 dans le domaine du développement social, y compris en ce qui concerne les problèmes sociaux persistants et les problèmes émergents. Il a noté avec satisfaction que le secrétariat avait mis en œuvre avec succès son programme de travail sur le développement social au cours de l'exercice biennal précédent et avait fourni une assistance aux gouvernements par différents moyens: assistance technique, renforcement des capacités, formation, diffusion de pratiques performantes, et établissement et extension des réseaux d'information.

2. Domaines prioritaires à inclure dans le programme de travail pour 2006-2007

65. Le Sous-Comité a examiné le document E/ESCAP/SVG/6, qui contenait le plan-programme biennal des travaux de la CESAP pour la période 2006-2007, s'agissant du sous-programme 8, Développement social, y compris les problèmes sociaux persistants et les problèmes émergents,

tel qu'il figurait dans le projet de cadre stratégique de la CESAP pour la période 2006-2007 [A/59/6 (Prog.15)]. Il a fait observer que ce projet de cadre stratégique avait été adopté par la Commission à sa soixantième session en avril 2004 et que, conformément à la recommandation du Comité de coordination des programmes, il serait examiné par l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Le Sous-Comité a prié le secrétariat d'axer ses activités de développement social prévues pour le prochain exercice biennal sur les questions de genre, les migrations internationales, le vieillissement de la population, le handicap, la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, le VIH/sida et la violence à l'égard des catégories socialement vulnérables. Le secrétariat établirait une compilation des résultats des questionnaires remplis par les délégations, qui servirait à recenser les domaines prioritaires, y compris les produits, les activités et les modalités d'exécution proposées, sur lesquels elles souhaitaient qu'il concentre son action dans le cadre de son programme de travail pour l'exercice biennal 2006-2007. Il a décidé de faire part des résultats de cet exercice au Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique (CAOCEP).

F. Questions diverses

66. Aucune question n'a été portée à l'attention du Sous-Comité au titre de ce point de l'ordre du jour.

II. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture et durée

67. Le Sous-Comité des catégories socialement vulnérables a tenu sa première session à Bangkok, du 13 au 15 septembre 2004.

68. La Secrétaire exécutive adjointe et responsable par intérim du secrétariat a ouvert la première session du Sous-Comité. Elle est intervenue au nom du Secrétaire exécutif. Dans sa déclaration, le Secrétaire exécutif signalait que la CESAP avait fait de la réduction de la pauvreté son objectif prioritaire. Il avait établi au sein de son bureau un centre responsable des objectifs du Millénaire pour le développement, chargé d'examiner si ces objectifs et les cibles connexes étaient menés à bonne fin. Le Centre évaluait les progrès réalisés et publiait des rapports périodiques pour la région.

69. La session a été inaugurée par M^{me} Kanda Vajarabhaya, inspectrice générale au Ministère thaïlandais du développement social et de la sécurité humaine, qui est intervenue au nom de M. Sora-at Klinpratoom, Ministre du développement social et de la sécurité humaine. Dans sa déclaration, le Ministre informait le Sous-Comité que le Gouvernement thaïlandais suivait de plus en plus une approche fondée sur le développement plutôt que sur la protection sociale dans le cadre de l'action qu'il menait pour répondre aux besoins de la population. Il essayait ainsi de faire de la population l'élément central du développement.

B. Participation

70. Les membres et membres associés suivants de la CESAP étaient représentés à la session: Bangladesh, Bhoutan, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kiribati, Malaisie, Maldives, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Tonga et Viet Nam.

71. Un fonctionnaire du Secrétariat de l'ONU, représentant la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales, a également participé à la session.

72. Étaient aussi représentées les organismes des Nations Unies suivants: Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement et Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

73 Étaient également représentées les institutions spécialisées des Nations Unies suivantes: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

74. Des représentants des organisations intergouvernementales ci-après étaient présents: Secrétariat du Plan de Colombo et Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

75. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient également représentées: Forum asiatique de parlementaires sur la population et le développement, Organisation mondiale des personnes handicapées (Bureau Asie-Pacifique), Mouvement international ATD quart monde, Fédération internationale pour la planification familiale et Zonta international. Des représentants de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de la Philippine Retirement Authority Members Association ont également participé à la session.

C. Élection du bureau

76. Le Sous-Comité a élu président S.E. Amberoti Nikora (Kiribati), vice-présidents M. Aleem Mahmud (Pakistan) et M. Khasanov Amunullo (Tadjikistan), et rapporteur M^{me} Norhayati Sulaiman (Malaisie).

D. Ordre du jour et organisation des travaux

77. Le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant:
1. Ouverture de la session.
 2. Élection du bureau.
 3. Adoption de l'ordre du jour.
 4. Application du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et des textes issus de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale:
 - a) Examen régional;
 - b) Développement social dans le Pacifique.
 5. Dynamique démographique émergente: migrations internationales et vieillissement de la population.
 6. Autonomisation des handicapés.
 7. Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la mise en œuvre à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing et ses prolongements régionaux et mondiaux.
 8. Questions relatives au programme:
 - a) Examen de l'exécution du programme pour 2002-2003;
 - b) Domaines prioritaires à inclure dans le programme de travail pour 2006-2007.
 9. Questions diverses.
 10. Adoption du rapport.

E. Documentation

78. On trouvera en annexe la liste des documents présentés au Sous-Comité à sa première session.

F. Adoption du rapport

79. Le Sous-Comité a adopté le rapport sur sa première session le 15 septembre 2004.

*Annexe***LISTE DES DOCUMENTS**

Ordre du jour provisoire	E/ESCAP/SVG/L.1/Rev.1
Ordre du jour provisoire annoté	E/ESCAP/SVG/L.2/Rev.1
Application du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et des textes issus de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale:	
a) Examen régional	E/ESCAP/SVG/1
b) Développement social dans le Pacifique	E/ESCAP/SVG/2
Dynamique démographique émergente: migrations internationales et vieillissement de la population	E/ESCAP/SVG/3
Autonomisation des handicapés	E/ESCAP/SVG/4
Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la mise en oeuvre à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing et ses prolongements régionaux et mondiaux	E/ESCAP/SVG/5
Questions relatives au programme:	
a) Questions relatives au programme: examen de l'exécution du programme pour 2002-2003	E/ESCAP/SVG/7
b) Domaines prioritaires à inclure dans le programme de travail pour 2006-2007	E/ESCAP/SVG/6
Projet de rapport	E/ESCAP/SVG/Rep.

- - - - -